

Pourquoi vous assurer chez AXA ?

■ Des garanties sans franchise

Pas de franchise sur la garantie bris de glace. Vous pouvez choisir de supprimer la franchise sur les garanties Incendie et Vol ou de réduire celle de la garantie dommages tous accidents.

■ Avantage Couple

Le conjoint ou concubin ayant au moins 2 ans de permis est couvert dans les mêmes conditions que le conducteur principal. Il n'a pas de franchise particulière.

■ Avantage jeunes conducteurs

Les enfants d'assurés peuvent être inscrits sur le contrat du père ou de la mère. Ils sont alors couverts dans les mêmes conditions et bénéficieront d'un vrai bonus pour s'assurer à leur nom.

■ Garantie valeur à neuf

Votre véhicule est remboursé à sa valeur d'achat sans décote pendant ses 12 premiers mois.

■ Pas d'avance de frais

Chez les garagistes partenaires, AXA paie directement le montant des réparations.

■ Prêt d'un véhicule et frais de remorquage

En cas d'accident garanti, prise en charge des frais de remorquage de votre véhicule vers le garage de votre choix et si votre véhicule est immobilisé ou volé, AXA vous rembourse les frais de location d'un véhicule de remplacement.

■ Service 100% Fenua

En cas de sinistre, la délégation AXA Polynésie française a tous les pouvoirs pour étudier votre dossier, exercer les recours envers les tiers et surtout vous indemniser rapidement.

Votre agence AXA

AXA toujours là pour vous protéger



Au plus proche de vous / 7 agences en Polynésie



Une relation durable / À toutes les étapes de votre vie



Un conseil reconnu / AXA, 1^{re} marque mondiale d'assurance pour la 10^e année consécutive (classement Interbrand)

Nous contacter :

40 46 16 16

contact@axa.pf

www.axa.pf

Nos agences sur Tahiti et dans les îles

• PAPEETE • LAGARDE •

Rue Lagarde (proche magasin Tati) - BP 461 - 98713 PAPEETE - Tél. 40.46.16.01 - lagarde@axa.pf

• PAPEETE • MARTIN •

Centre commercial FARE TONY - Tél. 40.50.62.62 - axamartin@axa.pf

• PUNAAUIA •

Centre Tamanu Iti - BP 380 578 - 98718 TAMANU - Tél. 40 54 33 80 - tamanu@axa.pf

• ARUE •

Immeuble Miriama PK 3,5 (Face Carrefour) - BP 14 188 - 98 701 ARUE - Tél. 40.54.20.70 - arue@axa.pf

• TARAVALO •

Immeuble Chonel, Route de Tautira - BP 8114 - 98 719 TARAVALO - Tél. 40 54 75 53 - taravao@axa.pf

• MOOREA •

PK 6 Maharepa - Centre Ccial SOCREDO - BP 21 - 98 728 MOOREA - Tél. 40 55 01 10 - moorea@axa.pf

• RAIATEA •

Immeuble Vairahi - BP 890 - 98 735 UTUROA - Tél. 40 60 01 15 - raiatea@axa.pf



Assurance Auto

Roulez
serein

Des garanties à la carte pour être bien couvert au meilleur prix

Dernier modèle ou vieille auto, votre véhicule vous accompagne sur tous vos trajets quotidiens. Pensez à le protéger ainsi que ses occupants avec une bonne assurance auto. Avec AXA, que vous soyez gros rouleur, conducteur occasionnel ou jeune titulaire du permis de conduire, trouvez la formule et les garanties qui correspondent à vos usages.



- L'assurance Auto au kilomètre : des tarifs adaptés à l'usage et à la circulation dans les îles.
- Jusqu'à 30% de remise pour les véhicules 100% électriques (par rapport à un véhicule thermique équivalent).
- Une assistance (panne et accident) sans franchise kilométrique.



3 formules et des garanties au choix pour s'adapter à tous les véhicules, tous les budgets et tous les conducteurs

	FORMULE TIERS	FORMULE TIERS +	FORMULE TOUS RISQUES
	Les garanties de base	Les garanties de base et complémentaires	Les garanties maximales
GARANTIES PACKAGÉES	Responsabilité civile	✓	✓
	Défense et recours	✓	✓
	Décès du conducteur	✓	✓
	Bris de glace (vitres et phares)		✓
	Incendie		✓
	Attentats		✓
	Vandalisme		✓
	Dommages tous accidents		
GARANTIES AU CHOIX / EN OPTION	Sécurité du conducteur	✓	✓
	Frais de remorquage	✓	✓
	Événements climatiques (dont inondations)		✓
	Accessoires / aménagements		✓
	Effets personnels / Auto radio		✓
	Assistance Auto sans franchise kilométrique	✓	✓
	Véhicule de remplacement		✓
	Valeur à neuf 12 mois		✓

LE SAVIEZ-VOUS ?

Conducteurs de plus de 70 ans ? L'article 136 du code de la route prévoit que les titulaires des catégories A et B du permis de conduire doivent subir un examen médical périodique dès qu'ils ont atteint l'âge de 70 ans et faire valider la prorogation des permis A et B par le service des transports terrestres.

“ Choisissez **LE N°1** pour assurer votre auto. ”

